Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A QUEBEC

PROCES VERBAL DE LA 1ERE COMMISSION LOCALE DES BOURSES SCOLAIRES 2017/2018

La séance plénière de la Commission locale des bourses scolaires s'est tenue le 13 avril au Consulat général de France à Québec, sous la présidence de Madame Laurence HAGUENAUER, Consule générale.

Parmi les participants, étaient présents M. SPAGGIARI Jérôme, Conseiller consulaire, Vice-Président, Mme Nathalie BONNEU et M. Yves SALIBA, conseillers consulaires.

Les membres de la commission locale avaient à leur disposition les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, Mme HAGUENAUER a rappelé le principe de la confidentialité des débats et présenté le bilan de la campagne 2016-2017 pour les rythmes nord et sud.
Elle a ensuite précisé ce qui suit :
- L'information concernant l'ouverture de la campagne a été diffusée sur le site internet de ce consulat général et par voie d'affichage ;
- Les dossiers ont été réceptionnés du 25 janvier au 15 mars 2017 ;
- Le montant total des bourses attribuées à Québec, pour 2016-2017 s'élève à 73 343,50 CAD, soit 50 020,27 € pour 38 boursiers ;
- Les tarifs du collège Stanislas seront, lors de la prochaine rentrée scolaire, augmentés de 4,48%.
- Pour la campagne 2017-2018, des demandes de bourses ont été déposées pour 43 enfants (26 familles), dont 22 renouvellements et 21 premières demandes ;
- A l'ouverture de la campagne 2017-2018, l'enveloppe de référence s'élevait à 78 362,17 CAD, soit 53 443,00 euros ;

- A l'issue du dialogue de gestion, l'enveloppe limitative accordée pour les travaux du CCB1 s'élève à 87 976,54 CAD, soit 60 000 € ;
- Le montant total des dossiers recevables s'élève à 85 810,53 CAD, soit 58 522,78 €.

La Présidente rappelle que le montant de l'enveloppe limitative ne peut en aucun cas être dépassé, et après le rappel des instructions de cadrage et sans observation complémentaire de la part des participants, il est procédé à l'examen des dossiers.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

A l'issue de l'examen de chaque demande, l'enveloppe des besoins pour la campagne 2017-2018 s'élève à 76.103,56 CAD, soit 51.902,63 €.

Parmi les dossiers recevables, 13 ont été rejetés et un ajourné. Le Conseil a augmenté la quotité théorique de 11 dossiers et abaissé celle d'un dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h00.